



REGLEMENT DU PROGRAMME DE FIDELITE DU CLUB Yves Thuries CHOCOLATIER RECOLTANT

1.° Principes de la carte fidélité

1.1.

La carte de fidélité LE CLUB YVES THURIES CHOCOLATIER RECOLTANT s'inscrit dans le programme de fidélité, géré par la SAS EXCELLENCE, société au capital de 3.059.375€ et sa filiale CTD, dont le siège social est à Marssac-sur-Tarn, ZA de la Vialette – 81150 - RCS ALBI N° 382 726 107.

1.2.

La carte est gratuite, sans obligation d'achat et disponible sur simple demande dans votre boutique YVES THURIES participante. Sa validité n'est pas limitée dans le temps. Elle est réservée aux personnes majeures ayant la qualité de consommateur au sens du Code de la Consommation, c'est à-dire toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.

1.3.

Elle est valable uniquement dans les points de ventes YVES THURIES participants à l'opération et/ou lors de commandes par internet sur le site yvesthuries.com. La liste des points de ventes YVES THURIES participants peut être consultée sur le site yvesthuries.com. Cette liste est susceptible d'évoluer.

1.4.

La carte est strictement personnelle. Ce n'est ni une carte de paiement, ni une carte de crédit.

2.° Adhésion à la carte fidélité YVES THURIES

2.1.

Pour obtenir votre carte, un questionnaire d'adhésion doit être rempli dans une boutique YVES THURIES participant à l'opération ou sur le site yvesthuries.com dans la rubrique « Le club ».

2.2.

Certaines informations du questionnaire d'adhésion ont un caractère obligatoire pour l'obtention de la carte de fidélité (signalées par *). Les autres sont facultatives et leur défaut d'indication n'empêchera pas de recevoir la carte du CLUB YVES THURIES CHOCOLATIER RECOLTANT.

Les informations collectées dans le cadre de l'adhésion et de l'utilisation de la carte font l'objet d'un traitement ayant pour finalité la gestion des avantages fidélités octroyés au titulaire, ainsi qu'à des fins de prospection commerciale et d'élaboration de statistiques.



En adhérant au Club, le titulaire accepte de recevoir des propositions commerciales, des informations par courrier, mail, SMS d'Yves Thuriès.

A chaque utilisation de la carte de fidélité, lors d'un passage à la caisse d'une boutique YVES THURIES participante ou sur le site yvesthuries.com, des informations relatives aux achats du titulaire, notamment leurs montants, leur nature seront recueillies.

2.3

En cas de changement d'adresse, de numéro de téléphone ou d'adresse e-mail, il appartient au titulaire d'actualiser dans les meilleurs délais ces informations soit en boutique Yves Thuriès participante soit en se connectant sur le site yvesthuries.com dans la rubrique « Le Club » afin que les modifications soient enregistrées.

3.° Attribution des avantages

3.1.

Avantages : tout au long de l'année, sur présentation de la carte LE CLUB YVES THURIES CHOCOLATIER RECOLTANT, le titulaire peut disposer d'avantages exclusifs (cadeau, remise,...) liés au montant de ses achats en boutique participante ou sur le site internet yvesthuries.com.

Le titulaire de la carte LE CLUB YVES THURIES CHOCOLATIER RECOLTANT sera informé lors de sa venue en boutique et/ou de sa connexion sur le site internet des avantages exclusifs dont il peut bénéficier pour la période en cours et de leurs conditions d'attribution. Il pourra également être informé par courrier, mail et/ou SMS

3.2.

Anniversaire : Si la rubrique « date de naissance » est complétée par le titulaire détenteur de la carte, il se verra offrir une dotation dans les magasins participants sur présentation de sa carte du CLUB YVES THURIES CHOCOLATIER RECOLTANT. Il sera informé par courrier, mail et/ou SMS des conditions et modalités de cette dotation.

3.3.

Opération périodique :

Le titulaire de la carte du CLUB YVES THURIES CHOCOLATIER RECOLTANT peut bénéficier d'opérations préférentielles périodiques. Il en sera informé au préalable soit par courrier, e-mailing, sms, téléphone ou d'autres moyens.

4.° Modification, suppression du CLUB YVES THURIES CHOCOLATIER RECOLTANT

4.1. La SAS Excellence se réserve le droit d'annuler la carte de fidélité du titulaire, en cas d'utilisation frauduleuse de celle-ci et d'engager toute action qu'il jugera utile en cas d'utilisation abusive ou non autorisée de la carte.

4.2.



La SAS Excellence se réserve le droit de mettre fin à tout moment au programme de fidélité CLUB YVES THURIES CHOCOLATIER RECOLTANT. Tout ou partie des règles et avantages, auxquels donne droit la CARTE CLUB YVES THURIES CHOCOLATIER RECOLTANT, pourront être modifiés ou supprimés, à tout moment, selon communication et préavis indiqués en boutique participante et/ou sur le site yvesthuries.com. Ces évolutions donneront lieu à une modification du règlement qui sera mis à jour en boutique et sur le site internet dans la rubrique le « CLUB ».

4.3.

Aucune modification ou suppression, y compris la suppression du programme de la carte de fidélité, n'ouvrira droit à indemnisation pour le titulaire.

4.4.

La SAS EXCELLENCE est exonérée de toute responsabilité pour toutes les conséquences, directes ou indirectes, des anomalies éventuelles et dysfonctionnements des fonctions de la carte de fidélité quelles que soient leurs causes.

4.5.

En cas de perte ou de vol de sa carte de Fidélité du CLUB YVES THURIES CHOCOLATIER RECOLTANT, le titulaire devra remplir dès que possible une demande de renouvellement dans sa boutique YVES THURIES participante ou via notre site Internet yvesthuries.com. Une nouvelle carte sera remise au titulaire l'ayant demandé. La SAS Excellence ne pourra encourir aucune responsabilité en cas d'utilisation de la carte par un tiers si le titulaire n'a pas rempli une demande de renouvellement.

5. Protection des données personnelles

La mise en place du programme de fidélisation du CLUB YVES THURIES CHOCOLATIER RECOLTANT a fait l'objet d'une déclaration auprès de la C.N.I.L. " Commission Nationale sur l'Informatique et les Libertés " Les données personnelles sont nécessaires pour établir votre carte de fidélité et à la gestion de nos relations commerciales. Conformément à la loi n° 78-17 Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le titulaire dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition des données personnelles le concernant.

Pour exercer l'un de ces droits, une demande doit-être faite par écrit à l'adresse suivante : Chocolaterie Excellence ZA de la Violette 81150 Marssac sur Tarn France. Pour être prise en compte, votre demande devra être associée à la présentation d'une pièce justificative de votre identité.

6. Dispositions générales

La souscription au CLUB YVES THURIES CHOCOLATIER RECOLTANT implique de la part du titulaire l'acceptation sans réserves du présent règlement dont le titulaire reconnaît avoir pris connaissance.

Les relations entre SAS Excellence et le titulaire dans le cadre du programme de fidélité CLUB YVES THURIES CHOCOLATIER RECOLTANT seront régies par le droit français.